



Réforme et départ à la retraite

Par **joelle f**, le **09/11/2010 à 14:23**

Bonjour,

je suis mère de 4 enfants, née en 1958 et enseignante, je n'ai pas 15 ans de service actif et dois donc partir au 1 juillet 2011 si je veux bénéficier de l'ancien mode de calcul des retraites. je change d'échelon le 5 mai et ne n'aurai donc pas les 6 mois d'ancienneté dans l'échelon ; un recours est-il possible ? au tribunal administratif ?

les départs en retraite se font habituellement après les congés d'été soit au premier septembre, les enseignants partant en retraite au 1er juillet n'auront pas de congés payés cette année là, est-ce légal ?

merci pour vos réponses

Par **mimi493**, le **09/11/2010 à 14:58**

Dans votre cas, le premier interlocuteur est votre syndicat, ce sont eux qui sont le plus au fait de vos droits.